L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 26 AOUT 1871. — [illegible] Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 26 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Wm. de Lacy, à la Bourse d'Encan, rue St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles—[illegible] cottage dans le Troisième District, face à [illegible] de l'Union, [illegible] entre les rues [illegible] Villeré, Français et Urquhart.

Par P. J. Spear, à la Bourse St-Louis—[illegible] de l'Hôtel Dévis.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan [illegible] Vieille-Levée [illegible]

Par Maurice Barnett, sur le façade de la Rotonde [illegible] rue St-Louis, entre Royale et Chartres [illegible] régulière de meubles.

Par Valeton, No 14 rue Natchez—Jambons, [illegible] porc, bœuf, comestibles, etc.

Par M. Montgomery, à sa salle d'encan, 67 rue [illegible] Vente régulière de meubles.

Par E. Morphy, en face de son magasin [illegible] rue des Magasins—Une vache laitière. [illegible] l'intérieur de son magasin de tabac à [illegible] De plus, sur la Levée, en face de la rue [illegible] de 300 bar. de farine.

[illegible] Cottage dans le Troisième District—[illegible] Wm. de Lacy, encanteur, vendra [illegible] à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel [illegible], au dessous de la rotonde, une très jolie [illegible] en forme de cottage [illegible] étage, mais très élevée au rez-de-chaussée, [illegible] entre les rues Urquhart et Villeré. [illegible] annonce.

[illegible] Chauvet—Voyez l'annonce de D. E. [illegible], encanteur.

Farine—Voyez l'annonce de D. E. Morphy, [illegible]teur.

Farine—Voyez la seconde annonce de D. E. [illegible], encanteur.

[illegible] Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures au [P]elican Printing Office, 112 et 114, rue [illegible].

L'Immigration.

[illegible] toutes les causes qui se sont réunies [pour] entraver la reprise des travaux agricoles en Louisiane depuis la guerre, la [plus] sérieuse est sans contredit, la rareté [et la] cherté du travail. C'est là ce qui [rend] les efforts que font les planteurs [pour] se relever de leurs ruines. Plus de [illegible] des travailleurs seraient disposés [illegible] campagnes pour aller chercher sur [les b]ateaux ou dans les villes une existence [illegible] plus précaire peut-être, mais [illegible] accidentée et convenant mieux à leur [goût] pour le changement. C'est faute [de br]as que de grandes habitations qui [illegible] facilement produire trois à [illegible] cents boucauts de sucre, n'en en[voient] sur le marché que trente à quarante.

[L'i]mmigration seule peut fournir les [travai]lleurs qui manquent. En raison du [bon m]arché, on a d'abord songé aux Chi[nois] et plusieurs centaines de ces asiatiques ont été introduits en Louisiane et [mis à] l'épreuve sur diverses plantations. [illegible] ont été presque partout mal[heureux]. Le Chinois travaille avec intel[ligence], mais il est physiquement très fai[ble]; d'un autre côté, il est très changeant [et] ne se soucie nullement de remplir [fid]èlement son contrat. Beaucoup ont [quitté] les habitations où ils étaient engagés pour s'en aller chercher fortune ailleurs. La plupart des planteurs qui ont [fait l'essai] du travail des Chinois, en sont dégoûtés, et ils préfèrent de beaucoup les [illegible] ceux-ci deviennent de plus en [plus r]ares et conséquemment de plus en [plus e]xigeants dans leurs prétentions.

[C'est] donc tourner les regards du côté [de la] vieille Europe qui a déjà fourni aux [États-]Unis plusieurs millions de travailleurs robustes.

[Au m]oment où tant de milliers d'enfants [de l'Als]ace et de la Lorraine quittent leur [pays] pour fuir le joug prussien et songent [à se] créer ou continuer en quête de [nou]veaux foyers, il est naturel que les [illegible] d'origine française, pensent [à attir]er vers notre État ces honnêtes et [robus]tes travailleurs, en leur offrant des [avan]tages avantageux.

[Cette] idée, quelque bonne qu'elle soit, [avait b]esoin, pour être réalisée, d'un homme [qui s'y d]évoue, qui y consacre ses soins, [son é]nergie, sa persévérance. Cet homme [s'est] rencontré, c'est le docteur Aufoux. [Il s'est] mis à étudier la question et, ayant [illegible] une pleine confiance dans le succès, [il cherche] à faire partager cette confiance [aux] planteurs auxquels il offre ses services.

[M. le d]octeur Aufoux parle déjà d'amener [des fam]illes d'Alsace et de Lorraine [pour la] roulaison prochaine. Leur travail [pend]ant les mois de roulaison paierait [leurs] frais de voyage, et ils seraient [ensuite] engagés pour l'année 1872.

[Nous av]ons sous les yeux, un projet de [contrat] que le docteur Aufoux soumet aux [planteur]s qui désirent entrer en arrangement avec lui pour un certain nombre de [travaill]eurs. La base principale de ce [contrat] est le travail à la part, ce qui [offre b]eaucoup de garanties pour l'immigrant [comme] pour le planteur. Les conditions [nous] paraissent équitables. Le planteur [doit] payer d'avance ou une somme [illegible] et il ne doit solder les frais de [passage] des immigrants engagés par lui [qu'à le]ur arrivée à la Nouvelle-Orléans [illegible] qu'ils retiendra ensuite sur la part [de ré]colte revenant à ceux, ou qu'il [peut] retenir sur les salaires de ceux [qui p]référeraient à temps pour travailler à [illegible] roulaison.

[Nous] souhaitons que le docteur Aufoux [réuss]isse dans son entreprise et nous verrons avec plaisir la population blanche [de la] Louisiane s'augmenter de quelques [milliers] de braves et honnêtes paysans [de ces] provinces que la France a été [forcée] de céder à la Prusse.

[ADMINISTR]ATION DE L'HÔTEL ST-LOUIS.—M. Mioton, président de cette association, est parti aujourd'hui pour le Nord, [et pend]ant son absence, il sera remplacé par [un des] membres de la direction, M. Charles [illegible], nommé président pro tempore. M. [Mioton] laisse les travaux de l'hôtel en [bonne] voie, et il n'est pas douteux que les [répara]tions ne puissent être terminées en [temps u]tile pour la réouverture de l'hôtel, [la saiso]n prochaine.

[Comme o]n le verra par un avis de l'agence, des propositions cachetées seront reçues jusqu'au 15 octobre prochain, [pour la] location de l'hôtel, la direction [n'ayant] pas cru prudent d'entreprendre [elle-]même l'exploitation de l'établissement avant d'avoir complété son capital de [illegible]. M. Mioton n'a pas perdu l'espoir [de voir] réaliser ses plans primitifs sur [l'exploi]tation de l'hôtel. Nous parlerons [en temps] et lieu, des diverses combinaisons possibles.

[Dans] tous les cas, il est certain que les [illegible] ne manqueront pas, car des personnes ont déjà été reçues, mais la location sera accordée qu'au plus offrant [illegible] commissionnaires qui présenteront toutes les garanties voulues. A ce sujet, nous rappellerons qu'on avait offert à la Banque des Citoyens douze mille piastres de loyer de l'hôtel tel qu'il était l'année dernière, sans réparations. Il est donc [cert]ain qu'abstraction faite du mobile qui [insp]ire les souscripteurs, l'acquisition [faite] par l'Association ne peut être considérée que comme une bonne affaire, car le [loyer] de l'hôtel remis à neuf, joint à celui [des m]agasins du rez-de-chaussée, représentera un revenu considérable en égard au [capital].

[L']HÔTEL ST LOUIS.—Le *Picayune* donne [la] substance de la lettre publiée par M. [Mioton] dans l'*Abeille* et il ajoute:

"Nous espérons sincèrement que l'énergie [et l'e]sprit d'entreprise de M. Mioton rencontreront l'encouragement qu'ils méritent [de la p]art de nos capitalistes. Le 'St-Louis' ne prononcera pas une part [illegible] dans cette communauté, [illegible] ne peut plus se [illegible] [illegible] sont privés par les habitants et [illegible] hommes d'affaires au Centre de la rue [illegible] ce qu'il prétendait être leur [illegible] dans la prospérité de la [illegible]."

[illegible], messieurs les actionnaires, un [illegible]ment. Il n'est jamais trop tard [pour bie]n faire. Dites-vous que chaque [piastre] placée dans l'Association de l'hôtel [illegible] vous en rapportera quatre, et largement.

[A]UX ACTIONNAIRES DE L'HÔTEL ST-LOUIS.—Un avis du président de l'Association avertit les actionnaires qu'un second [versement] de cinq piastres par action sera [exigible] le 26 septembre prochain.

[Pour l]a BASSE CÔTE.—Le joli bateau à [vapeur] *Belle Ida* partira tous les mercredis [à 8] heures du matin pour Ricelanđ et [les points] intermédiaires, et tous les samedis [à 10] heures du matin, pour le fort Jackson et points intermédiaires. Le steamer *Belle Ida* est commandé par le capitaine W. A. Moles dont l'expérience est [bien co]nnue et est assisté par M. J. B. O'Donnell [illegible]. Ce [illegible] est assuré aux Compagnies d'assurance depuis le 26 juillet. Pour fret ou passage, voyez l'annonce.

FÊTE DE SAINT-LOUIS A LA CATHÉDRALE.—La fête de Saint-Louis, patron du diocèse sera célébrée dimanche à la cathédrale par une messe en musique avec le concours de divers artistes. L'abbé Raymond prononcera le panégyrique de Saint-Louis.

RÉDUCTION DU TAUX DE L'INTÉRÊT.—La direction de la Banque d'Amérique vient de prendre une initiative qui sera accueillie avec faveur par le commerce. Elle a décidé qu'à partir de ce jour le taux de l'intérêt sur tous les billets qui n'auraient pas plus de soixante jours à courir, serait réduit à six pour cent. Nous félicitons sincèrement la Banque d'Amérique de cette mesure. La cherté des capitaux dans notre ville a été trop longtemps un obstacle à l'essor de l'industrie et du commerce. Espérons que nous allons entrer dans une nouvelle voie.

Troisième Conseil de Guerre de la 1ère Division militaire

SIÉGEANT A VERSAILLES.

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL MERLIN.

Audience du 7 août 1871.

Affaire de la Commune et du Comité Central.

(Dix-huit Accusés.)

La salle est décorée avec goût. C'est à M. Questel, architecte du palais, qu'est due cette transformation de l'ancien manège de cavalerie. Il est aujourd'hui divisé en deux parties, dont l'une est occupée par l'estrade et l'autre par le public. Au premier plan de l'estrade et fronçant à gauche les bancs réservés aux journalistes, à droite les accusés et les avocats.

Le second plan est occupé par le bureau du conseil, flanqué des bureaux du commissaire du gouvernement et de celui du greffier. A l'entour de l'estrade, une tenture verte, relevée en draperie, recouvre le mur. Au-dessus du bureau du conseil, un tableau représente le Christ en croix.

Les places auxquelles donnent droit les cartes distribuées par l'autorité militaire, se trouvent immédiatement au-dessus de l'estrade. Après elles viennent les banquettes des témoins, plus en arrière la partie affectée au public qui ne doit pas avoir besoin de s'asseoir.

Midi.... tout le monde devrait être sur le pont. Mais il paraît que l'exactitude n'est plus la qualité maîtresse des militaires.

La salle d'audience se remplit avec beaucoup de lenteur. A midi, le quart des places est à peine occupé. Une chose à laquelle on ne s'attendait pas, c'est une exhibition d'inculpés qui doivent être entendus dans les débats. On les a fait asseoir dans la partie affectée aux accusés, comme si elle leur revenait de droit. Parmi eux sont Fossé, aide-de-camp d'Assi, Cavalier, dit Pipe-en-Bois; un instant après, on a conduit aux mêmes places une toute jeune dame, vêtue de noir, qui est aussi détenue. C'est Mme veuve Leroy, la maîtresse du citoyen Urbain.

La première série d'accusés ne comprend pas tous les membres de la Commune; quelques-uns sont morts, d'autres sont en fuite, et il n'a pas encore été répondu aux demandes d'extradition.

Voici les noms des accusés:

Ferré, Théophile, comptable, 29 ans.—Défendu par Me Angi, du barreau de Versailles.

Assi, Adolphe-Alphonse, 30 ans, né à Roubaix, mécanicien.—Défendu par Me Bigot.

Urbain, Raoul, chef d'institution; 34 ans.—Défendu par Me A. Rousselle.

Billioray, Alfred-Edouard, artiste peintre, 29 ans.—Défendu par Me Boyer.

Jourde, François, étudiant médecine, 27 ans.—Défendu par Me Carraby.

Trinquet, Alexandre-Louis, cordonnier.—Défendu par Me Denis, du barreau de Versailles.

Régère, Dominique, vétérinaire, 55 ans. Défendu par Me Dupont de Bussac.

Champy, Louis-Henri, orfèvre-coutelier—Défendu par Me Lachaud fils.

Lisbonne, Maxime, artiste dramatique, 34 ans.—Défendu par Me Haussmann.

Lullier, Charles, ancien officier de marine, 31 ans.—Défendu par Me Cochet.

Rastoul, Paul-Emile-Barthélemy, docteur en médecine.—Défendu par Me Renaud.

Grousset, Paschal, homme de lettres, 30 ans.—Défendu par Me de Sal.

Verdure, Augustin-Joseph, comptable.—Défendu par Me Monchoux.

Ferrat, Paul, homme de lettres, 45 ans.—Défendu par Me Laviolette.

Descamps, Baptiste, mouleur en fonte.—Défendu par Me Thiroux.

Clément, Joseph-Victor, teinturier.—Défendu par Me Dolzant.

Courbet, Gustave, peintre, né à Ornans, 51 ans.—Défendu par Me Lachaud.

Parent, Ulysse, dessinateur, 55 ans.—Défendu par Me Albert Joly.

Les accusés ont été extraits de la prison Saint-Pierre à onze heures et demie. Ils attendent que le conseil les fasse introduire. Ils ne paraissent qu'à midi et demie. Courbet est amené le premier, il reste seul assez longtemps au banc des accusés. Il est tellement changé que beaucoup de personnes ne le reconnaissaient pas. Sa barbe et ses cheveux ont beaucoup blanchi, son obésité a bien diminué.

Il salue des amis qui se trouvent aux places réservées.

Le conseil entre en séance et les autres accusés sont introduits. Ils saluent des personnes qui se sont levées pour en être mieux aperçues.

Parmi les accusés on remarque surtout Ferré, Paschal Grousset, Assi et Courbet.

Ferré répond aux premières questions, son âge et sa profession, d'un ton fort impatienté. C'est bien toujours l'homme qui disait aux magistrats de la haute Cour de justice de Blois: "Je ne vous dispute pas ma tête, prenez-la, mais laissez-moi parler un peu." Assi porte le costume de la garde nationale de marche. Paschal Grousset a laissé pousser sa barbe; sa figure est amaigrie et ses traits tirés.

Le conseil est présidé par M. Merlin, colonel du génie. Un grand nombre de juges et de la salle ne le connaissent pas [illegible] de la science juridique et de l'amour de la justice de son illustre passé, les accusés n'ont pas à craindre des rigueurs immérités. Six officiers l'assistent. Ils appartiennent à la ligne, au génie et à la garde de Paris.

M. Gaveau occupe le siége du commissaire du gouvernement. Il est accompagné de M. Senart, substitut.

M. Gaveau est commandant dans l'infanterie de ligne. C'est un homme d'une quarantaine d'années dont la parole paraît ferme et assurée. Il se borne à lire l'acte d'accusation, ce qui ne permet pas de l'étudier suffisamment pour en tracer le portrait. M. Gaveau a remplacé M. Grimal dans les fonctions de commissaire du gouvernement, mais c'est à ce dernier qu'est due la rédaction de l'acte d'accusation.

A une heure moins un quart, le peloton d'honneur présente les armes, et le conseil entre en séance.

Un silence profond s'établit dans l'auditoire.

M. le président déclare la séance ouverte. Il interpelle les accusés sur leurs noms et prénoms, afin de constater leur identité.

Me Gatineau demande que les accusés puissent communiquer librement entre eux et avec les défenseurs. Les crimes dont ils sont accusés sont connexes aux termes de l'accusation. La défense doit donc être nécessairement défendu en commun. Il y a d'ailleurs un précédent, ajoute Me Bigot. A la Haute-Cour de justice de Blois, les magistrats qui ne pouvaient, assurément, être soupçonnés d'excès de sympathie pour les accusés, autorisèrent une réunion semblable. A ce propos la défense se plaint que le parquet militaire ait fait aux journaux des communications qui n'ont pas été faites aux avocats. Il s'agit notamment de l'acte d'accusation que le *Figaro* a publié, avant l'ouverture des débats, alors que les avocats eux-mêmes n'ont pu obtenir ce document que la veille. Le *Figaro*, qui a été imprimé dans la nuit, a eu le soin d'ajouter qu'après la lecture de l'acte d'accusation l'auditoire a paru très ému, et à midi le séance n'est pas encore ouverte.

Peu importe, d'ailleurs. Le fait regrettable est la publication avant l'audience de documents qui peuvent être modifiés jusqu'à la dernière heure. Le désir d'exciter la curiosité publique ne doit pas entraîner un pareil oubli des convenances. Hâtons-nous d'ajouter qu'il n'y a de coupables que le *Figaro* et le *Gaulois*.

Le conseil passe outre aux débats, après avoir rejeté dans les termes suivants les conclusions de Me Gatineau:

Vu les conclusions de MM. les défenseurs tendant à faire qu'il soit permis aux accusés de communiquer tous ensemble et avec tous les défenseurs:

Le conseil, ouï le commissaire de la République et les défenseurs dans leurs développements après en avoir délibéré, déclare à la majorité qu'il n'y a pas lieu d'accorder la faculté demandée; en conséquence, le conseil rejette la combinaison de la défense et passe outre aux débats.

Cet incident terminé, la parole est donnée au ministère public, pour exposer les faits généraux de l'affaire.

M. le commandant Gaveau, commissaire du gouvernement, s'exprime en ces termes:

Monsieur le président,
Messieurs les juges.

Les accusés appelés à comparaître aujourd'hui devant vous, ont pris une part prépondérante au mouvement insurrectionnel qui éclata dans Paris le 18 mars dernier et qui, se prolongeant jusqu'au 28 mai, menaça de livrer la France entière aux horreurs de la guerre civile. Avant de déterminer la responsabilité qui incombe à chacun d'eux à raison des actes qui constituent à un titre quelconque [illegible] [illegible]

Lorsqu'au mois de septembre 1869, l'adresse, avec une prétendue *Société* [illegible] [illegible]

Ces forces se recrutèrent à la fois dans les rangs du parti révolutionnaire et parmi les membres de l'Association internationale des travailleurs.

[illegible] politiques, croient devoir [illegible] tous les moyens et à se servir [illegible] de toutes les violences, [illegible]

longtemps déjà, ses opinions démagogiques. Son origine, de même que son but, le rattachaient aux plus mauvais souvenirs de notre histoire; il s'est glorifié ouvertement. On l'avait vu d'abord, dans une série de publications qui affectaient à dessein une forme scientifique, réhabiliter les hommes de 1793, exalter leurs actes les plus odieux, et se proposer à lui-même leurs procédés de gouvernement comme le programme politique de l'avenir.

Plus tard, dans la presse, dans les réunions publiques, dans les assemblées électorales, dans les agitations de la rue, partout enfin, on l'avait retrouvé, fidèle à son œuvre, excitant au sein des masses populaires les plus détestables passions, prêchant les doctrines les plus subversives, attaquant audacieusement les bases de l'ordre moral aussi bien que les fondements éternels de l'ordre social. Les événements du 4 septembre n'avaient pu donner satisfaction à ce parti; écarté du pouvoir, il demeura, le lendemain comme la veille, l'ennemi déclaré du gouvernement.

L'Association internationale des travailleurs, constituée à Londres vers la fin de 1864, avait eu à Paris, dès le commencement de 1865, un centre des plus actifs. Pour qui voulait s'en tenir aux apparences, elle n'avait d'autre but que l'amélioration du sort des classes ouvrières, et le résultat économique qu'elle poursuivait était digne de toutes les sympathies.

Elle constituait en réalité, par son organisation puissante et par ses aspirations mal déguisées, un danger des plus graves pour l'ordre social tout entier. Très rapidement répandue en Europe, ayant particulièrement en France des centres d'action chaque jour plus nombreux, elle eut bientôt ses organes de publicité, ses congrès, ses manifestes. Elle se rallia en même temps, par voie d'affiliation, les associations ouvrières de secours ou de prévoyance, intervint activement dans les grèves, les provoquant le plus souvent. Au dernier lieu, elle mit ouvertement le pied sur le domaine politique, et des poursuites judiciaires, dirigées en 1868 et en 1870 contre les principaux membres de Paris, ne laissèrent plus de doutes possibles sur ses véritables tendances.

"Nous voulons, disait l'un de ses journaux les plus accrédités, la liberté de tous et l'égalité de tous, c'est-à-dire la révolution sociale. Et, par révolution sociale, nous n'entendons pas une misérable surprise tentée à la faveur des ténèbres; la révolution signifie la destruction complète des institutions bourgeoises et leur remplacement par d'autres.

"C'est une nuit du 4 août 1789 que nous voulons.

"Les radicaux, les partis politiques même les plus avancés, veulent simplement replâtrer l'édifice social, en lui conservant ses bases actuelles. Nous voulons nous, à l'exemple de la constituante de 1789 abolissant le régime féodal, faire table rase et tout reconstruire à neuf. Voilà dans quel sens nous sommes révolutionnaires."

(*Progrès* du Locle, 29 janvier 1870.)

Faire table rase et tout reconstruire à neuf, c'est pour les adeptes de l'association internationale constituer un état social qui ne reconnaisse ni gouvernement, ni armée, ni religion; qui décrète la législation du peuple par le peuple, l'entrée du sol à la propriété collective, l'abolition du droit d'hérédité individuelle pour les capitaux et les instruments du travail, l'abolition du mariage en tant qu'institution politique, religieuse, juridique et civile; qui supprime enfin les armées permanentes, et, abaissant toutes les frontières, effaçant jusqu'à l'idée de patrie, renoue les travailleurs du monde entier dans les liens d'une étroite solidarité.

"Pour à présent, disait le 27 mars l'*International*, organe officiel des sections belges, le rôle de l'association consiste seulement à organiser les ouvriers par corporations, par localités, puis à les fédérer: de région à région, de nation à nation, et à réunir en un seul faisceau tous ces groupes corporatifs et locaux.

"Au point de vue le plus restreint et le plus immédiat, elle arrive ainsi à les soutenir les uns par les autres en cas de grève: sociétés de résistance anglaises, en France, sociétés de prévoyance, chambres syndicales, sociétés de crédit mutuel.

"Au point de vue général, ses moyens d'action sont les mêmes. Elle a déjà rassemblé sous son égide en Europe et en Amérique plusieurs millions d'ouvriers et il est facile de comprendre que quand nous serons tous organisés, quand nous nous tendrons la main d'un bout du monde à l'autre, nous n'aurons qu'à nous lever pour conquérir nos droits et l'édifice vermoulu de la tyrannie s'écroulera.

"....Nous ne sommes pas des socialistes à système, nous sommes purement et simplement des révolutionnaires.... Les droits du travailleur, voilà notre principe; l'organisation du travailleur, voilà notre moyen d'action; la révolution sociale, voilà notre but."

Malgré leur dissidence radicale, le parti révolutionnaire et l'association internationale firent promptement alliance. On les trouve déjà réunis au premier congrès de l'association, qui se tint à Genève en septembre 1866.

Dès la première époque et dans les années suivantes, le *Courrier Français*, le *Réveil*, la *Marseillaise*, ouvrent leurs colonnes aux publications de la société, qui n'a pas d'organe officiel à Paris. On les rencontre plus tard aux réunions publiques, fomentant d'un commun accord les troubles de la rue.

Ce n'est pas tout. Le 26 octobre 1868, dans un meeting organisé à Londres, par ses soins, la branche française de l'*Internationale* déclare hautement "qu'elle est une société républicaine, démocratique, sociale et universelle, partageant les principes, le but et les moyens proclamés par la Commune révolutionnaire de Paris dans ses manifestes." (*La Voix de l'Avenir*, 8 novembre 1868.)

Les événements du 4 septembre ne donnèrent pas plus satisfaction aux ambitions de la société qu'à celles du parti révolutionnaire. Les deux alliés demeurèrent unis dans l'attente d'une occasion propice, poursuivant leurs menées au grand jour et concertant ouvertement leurs actions.

La présence de l'ennemi sous les murs de Paris, loin de décourager leurs efforts, devint un nouvel aliment à leurs tentatives anarchiques. Non contents de demander chaque jour, dans les journaux et dans les clubs, la commune et la sortie en masse; non contents de crier à la trahison, au moindre échec de nos armes, deux fois, le 31 octobre et le 22 janvier, ils ne craignirent pas de lancer sur l'Hôtel-de-Ville leurs masses armées.

Par bonheur, la concentration d'une force militaire considérable, l'attitude de la garde nationale, la réprobation générale contre des actes qui compromettaient si gravement la défense empêchèrent qu'ils n'obtinssent le succès.

Ils n'en profitèrent pas moins des circonstances pour compléter leur organisation. L'armement général de la garde nationale, la distribution par quartiers, ses réunions pour les différents services, les liens naturels qu'établissaient entre les citoyens d'un même bataillon de sous-francs communes, le mécontentement que suscitaient à certains moments les lenteurs nécessaires à la défense, les calomnies mêmes que ces lenteurs faisaient éclore, tout leur fut bon pour étendre leur action et s'assurer des tolérances et des complices.

On put bientôt désigner à l'avance, sans crainte d'erreurs, les bataillons qui, le jour venu, marcheraient avec eux. On les connaissait à leurs chefs, révolutionnaires ardents ou internationaux dévoués; on les reconnaissait par leurs soldats, qui tous marchaient pour l'association internationale au lieu de marcher pour la patrie. Dans certains autres bataillons, l'influence anarchiste se faisait encore sentir par des idées de fédération aussi injustes qu'illusoires. Le peuple, disait-on, devait veiller lui-même à ses intérêts. Dépositaire de ses droits, il devait les défendre à tout prix, qui n'en pouvait disposer contre son gré.

Telle était la situation profondément troublée des esprits, quand, le 28 janvier la nouvelle de l'armistice se répandit dans Paris. Elle y causa une profonde stupeur. A la déception des uns, se joignirent l'irritation des autres, la défiance d'un grand nombre, et surtout, pour la masse enivrée la crainte de voir cesser brusquement une existence oisive avec la subvention qui l'alimentait.

En même temps, les obstacles que la faction anarchique avait trouvés sur ses pas pendant la durée du siége tombaient un à un. La stipulation de l'armistice avait agi[illegible] presque complètement les forces régulières qui restaient dans la ville, tandis que la garde nationale n'avait subi aucun désarmement.

L'autorité militaire n'avait à ses ordres que des troupes insuffisantes; l'autorité civile n'existait plus que de nom. Un grand nombre de citoyens s'étaient empressés de quitter Paris, moins soucieux de leurs devoirs publics que de leurs convenances personnelles.

Un gouvernement sorti des entrailles du pays, le plus légitime qu'on pût souhaiter, s'établissait à Bordeaux et envoyait les négociations qui devaient aboutir aux préliminaires de paix. C'était la première fois depuis des siècles que la capitale voyait le pouvoir se constituer en dehors de ses murs. Enfin la question d'intérêts commerciaux, toujours si grave à Paris, se dressait grosse d'orages sous la menace des échéances et se compliquait, pour le petit commerce surtout, de la question des loyers.

Nul doute que, dès la première heure, la faction anarchiste ne se soit emparée de cette situation pour l'exploiter à son profit. Le 15 février, après plusieurs réunions préliminaires, une assemblée de délégués de la garde nationale s'ouvre au Tivoli-Vauxhall et nomme une commission chargée d'élaborer les statuts provisoires d'un comité central. La commission remplit son mandat. Un seul paragraphe du projet qu'elle arrête suffit à dénoncer le but qui la conduit.

"Les droits de tout citoyen, dit ce paragraphe, sont d'être électeur et d'avoir l'arme nécessaire à l'accomplissement de ses devoirs. La garde nationale doit désormais remplacer les armées permanentes, qui ne furent jamais que des instruments de despotisme et qui amènent fatalement avec elles la ruine du pays."

[illegible]

(*La suite à demain.*)

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

[illegible]

Les [illegible]

Ils demandent tous la dissolution de l'Assemblée.

Thiers a gardé dans sa poche sa démission écrite.

L'anniversaire du 4 septembre.

Le gouvernement a défendu toute réjouissance publique.

Le général Faidherbe a donné sa démission de député.

Thiers ne veut faire aucun compromis sur la prolongation de ses pouvoirs.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Paris, 25 août—Les journaux radicaux favorisent à l'unanimité la dissolution de l'Assemblée.

Versailles, 25 août—Il paraît que Thiers avait écrit hier sa démission, mais qu'il l'a gardée après l'adoption de la motion de Ducros.

Paris, 25 août—Le gouvernement a interdit toute réjouissance publique en cette ville, le 4 septembre, anniversaire de la révolution à Paris contre les Bonapartes. [illegible]

On dit qu'on a reçu à Versailles l'assurance que les troupes prussiennes en France [illegible]

Don Carlos est arrivé dans la baie d'Orne. Les adhérents en Espagne sont divisés sur la partie à prendre.

Dans l'Assemblée, aujourd'hui, un amendement au projet de loi sur la garde nationale, pour la dissolution graduelle de cette garde a passé.

Les journaux commentent tristement et avec regret les choses qui se sont passées hier dans l'Assemblée. On assure que Thiers n'acceptera pas de compromis sur la prolongation de ses pouvoirs. Le général Faidherbe a écrit des lettres où il annonce l'Assemblée et où il annonce à son siége de député.

La troisième cour martiale a décidé toutes les affaires qui étaient devant elle. Les sentences seront probablement rendues lundi.

Londres, 25 août—Le duc de Broglie et Lord Rossini sont retournés à Londres.

La détermination du gouvernement français est d'assurer la révision des lois [illegible] aux découvertes faites par la police sur les opérations des internationaux.

[illegible] dans laquelle le choléra s'est déclaré [illegible] de choléra et 10 décès. L'épidémie diminue en Russie.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Mexico, 18 août—Un prêtre catholique a été condamné à mort pour avoir excité le fanatisme [illegible] des prisonniers. Le résultat de tout ceci est que [illegible] nombre de gens ont été tués ou blessés.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 25 août—Le rapport de Vincent Colyer sur les Indiens du Nouveau Mexique sont défavorables. La crainte des Apaches et des Mexicains les a tous dispersés. Le gouvernement mexicain offre des grandes récompenses pour des chevelures d'Apaches.

Le recensement revu et corrigé donne finalement une population totale de 38,558,983.

NOUVELLES DIVERSES.

St-Louis, 25 août.—Les Indiens ont tué trois hommes et en ont capturé trois autres d'un troupeau de huit blancs, à 20 milles au Sud de Cheyenne.

Les partisans du transfert de la capitale ont eu un grand meeting ce soir.

New-York, 25 août—Le câble de Panama et des Indes Occidentales a été heureusement posé à l'île de St-Louis.

[illegible]

New York, 25 août—Le *Nouveau Herald* [illegible]

Fort Monroe, 25 août—Le brick anglais [illegible]

[illegible]

Wilmington, 25—On disait depuis deux jours, ici, que la fièvre jaune était à Charleston. [illegible]

[illegible]

Anderson, [illegible]

[illegible]

MARCHÉS EUROPÉENS.

Londres, 25 août au soir.—[illegible]

Liverpool, [illegible]

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New-York, 25 août au soir.—[illegible]

[illegible]

Louisville, 25 août—[illegible]

Cincinnati, 25 août—[illegible]

Washington, 25 août—[illegible]

[illegible] New York, 25 août—Les arrangements de la [illegible] pour la protection de la propriété italienne sont complets. [illegible]

Londres, 25 août—Dans l'Assemblée française, le Baron du maréchal Pélissier [illegible]

[illegible]

Londres, 25 août—[illegible]

Londres, 25—Les navires anglais [illegible]

Londres, 25—Les difficultés entre [illegible]

L'INTERVENTION DU GASTEIN.—[illegible]

[illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

L'ÉCHAUFFOURÉE DE LA RUE FRANKLIN.—[illegible]

[illegible]

CONDAMNATION.—[illegible]

ARRESTATION DU COLLECTEUR CASEY.—[illegible]

[illegible]

MORT D'ARTHUR GUÉRIN.—[illegible]

[illegible]

MARIÉ—[illegible] par le révérend Père Turgis, M. JOHN MAHON RODRIGUES à Mlle SÉRAPHINE GELABERT, [illegible].

Décédé hier, [illegible] M. ARTHUR GUÉRIN, [illegible] [illegible]

Décédée hier, à 4 heures de l'après-midi, Mme Vve Pierre SABATIER, née [illegible]

Décédée hier, à 2 heures de l'après-midi, à l'âge de [illegible] ans, dame MARIE JACQUE [illegible]

Décédée ce matin, à minuit et demi, à l'âge de [illegible] ans, Dame NAPOLÉON PELTIER, née Rosalie Avril. [illegible]

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre [illegible] CAMILLE HURTON [illegible]

Cofradía Providencia de Beneficencia Lusitania.

[illegible]

FRANCISCO MORRAN, [illegible]

AVIS—[illegible]

[illegible]

E. F. MIOTON, Président.

Association de l'Hôtel St. Louis—[illegible]

E. F. MIOTON, Président.

Association de l'Hôtel St. Louis—[illegible]

E. F. MIOTON, Président.

Association de l'Hôtel St. Louis—[illegible]

E. F. MIOTON, Président.

AVIS—Pendant mon absence de la ville, M. John E. Viosca [illegible]

E. F. MIOTON.

[illegible]

CATHÉDRALE ST-LOUIS.

Dimanche [illegible] Fête de Saint-Louis, [illegible]

[illegible]

L'orgue sera tenu par M. Gravier, [illegible]

Département du Commerce,

HOTEL DE VILLE—Nlle-Orléans, [illegible] 1871.

Vente du Revenu des Marchés.

[illegible]

GAZ! GAZ! GAZ!

Le meilleur gaz et le meilleur appareil de ce [illegible]

W. B. BOWMAN,

Agent des Balances de Fairbanks et des Balances [illegible]

FAIRBANKS & Co. [illegible]

Agence du Sud, [illegible]

W. B. BOWMAN.

La Taxe sur le Coton.

[illegible]

R. HUTCHINSON, Avocat.

[illegible]

Vice-Consulat de Belgique,

24, Rue de Chartres.

LA DEMOISELLE [illegible]

La célèbre machine à coudre de Grover & Baker,

A OBTENU [illegible]

[illegible]

Marchands de Charbon et de Bois.

[illegible]

Sirop de Framboise.

UN nouveau lot [illegible]

A Vendre ou à Louer.

[illegible]

F. VERLOIS DOGRUY.

Granule à vendre.

[illegible]

Demande d'un Dessinateur.

ON demande [illegible]

Café Cordova.

VENANT D'ÊTRE REÇU [illegible] CAFÉ DE CORDOVA [illegible]

Conservatoire de Musique

NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible]

CORPS DE PROFESSEURS.

[illegible]

Avis.

Association pour [illegible] de la Nlle-Orléans.

[illegible]

J. P. GRIFFING.

Bureau, No 112 de la rue Gravier.

SIEWERD & KIP.

MERLIN A RUE.

[illegible]

ASSURANCE.

Avis Important.

[illegible]

FONDERIE DE LEEDS.

(ÉTABLIE EN 1825.)

[illegible]

[illegible]

C. E. HUNT & Co.,

DÉPÔT DE MACHINES.

[illegible]

D. AUGUSTIN,

AVOCAT.

[illegible]

INSTITUTIONS.

JEFFERSON ACADEMY.

[illegible]

G. J. LORD.

[illegible]

ACADÉMIE DE NOTRE DAME DU SACRÉ CŒUR,

Dirigée par les Sœurs de Ste-Croix [illegible]

CETTE Institution, [illegible]

Institut Carnatz.

Dirigé par Mme V. Carnatz.

[illegible]

INSTITUT D'ORLÉANS

DIRIGÉ PAR MADAME PRENET.

[illegible]

Université de Saint-Louis.

[illegible]

UNE INSTRUCTION CLASSIQUE ET COMMERCIALE COMPLÈTE.

CONDITIONS:

[illegible]

W. F. STEINTREBRUCK, Président.

Vins, Vermouth, Uwines, etc.

[illegible]

Avis aux Habitants Sucriers.

[illegible]

NELSON POUCHÉ, [illegible]

Ayez l'Œil sur vos Enfants.

[illegible]

J. E. MERILH & Co.,

[illegible]

Graines de Jardinage.

[illegible]

Demande de Solliciteurs.

[illegible]

GRAND BAZAR. M. ÉLIE,

RUE ROYALE

[illegible]

Pianos. Pianos.

Instruments de Musique.

CHARPAUX & LOUBÈRE,

9—Rue Royale—9

[illegible]

Fenêtres d'Irlande à Toile.

[illegible]

PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES.

[illegible]

DE D. ANDERSON & SON,

[illegible]

G. W. DUNBAR & SON,

16, 18 et 14...RUE ST-LOUIS...16, 18 et 14

NOUVELLE-ORLÉANS,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS [illegible]

FIGUES DE LA LOUISIANE.

[illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI,

DE NORMAN & REISS,

[illegible] Vieille-Levée [illegible]

RUE VIEILLE-LEVÉE.

[illegible]

RUE VIEILLE-LEVÉE.

[illegible]

Sirops de Fruits

FRAISES, FRAMBOISES, MURE, [illegible], LIMON, ORANGE, ANANAS, [illegible], ORGEAT, NECTAR, [illegible], BANANES, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, [illegible], VINAIGRE.

NORMAN & REISS.

SOURCES DE BLADON.

[illegible]

J. CONNER & CO.

TRANSPORT DE FRET.

[illegible]

A. Carrière & Co.

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES.

[illegible]

J. SAGET,

[illegible] rue du Canal.

[illegible]

Seuls Agents pour la vente du GRAND VIN CHATEAU PAPE CLÉMENT.

[illegible]

CAZAUX & VERGNOLE,

IMPORTATEURS,

VINS, LIQUEURS, &c.,

FABRICANTS DE SIROPS,

[illegible] VIEILLE-LEVÉE [illegible]

Changement de Cabinet.

LE DR. C. ANTOUX [illegible]

Le Docteur J. B. PEREZ,

[illegible]

Avis.

[illegible]

A Louer.

[illegible]

A Vendre

UN RESTAURANT [illegible]

Maison à Louer,

[illegible]

LAFITTE, DUFILHO & CO.

SUCRES, MÉLASSES.

[illegible]

Tirage de Loterie de l'État de la Louisiane.

POUR LE 25 AOUT—CLASSE No 202.

[illegible]

HOWARD, SIMMONS & Co., Commissaires.

[illegible]

AVIS.

[illegible]

L. M. AVENDAÑO.

TAXES DE VILLE.

[illegible]

Banque Métropolitaine de Prêts, Épargnes et Garanties,

[illegible] ST-CHARLES [illegible]

[illegible]

TEUTONIA

Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans.

[illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

[illegible]

DENTISTES.

LE DR. CHARLES E. KELLS

[illegible]

Dr. C. BLANKE,

DENTISTE.

[illegible] St-Charles [illegible]

EXTRACTION DE DENTS SANS DOULEUR.

Préservez vos dents.

J. A. CASSASAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN DENTISTE

[illegible]

$20 Seulement $20.

[illegible]

GUANO PELICAN.

LA COMPAGNIE [illegible]

[illegible]

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

[illegible]